

## RETRAITE COMPLEMENTAIRE .....2

- Des nouveautés sur l'application Mon compte retraite .....2
- Prenez rendez-vous pour votre entretien retraite .....2
- Les Cahiers de la Retraite Complémentaire sont en ligne .....2
- Découvrez notre rapport d'activité KLESIA 2023.2

## RETRAITE DE BASE.....2

- Avec Mon agenda retraite, toutes vos démarches seront prêtes !.....2

## AUTRES ACTUALITES .....3

- Les salariés du privé sont-ils informés des risques liés à leur activité professionnelle et bénéficient-ils de dispositifs de prévention ? .....3
- Un guide pour accompagner les victimes d'accidents du travail et leurs familles .....3
- Nouveau taux de la cotisation d'assurance garantie des salaires (AGS) .....3

## Prenez rendez-vous pour votre entretien retraite

L'Agirc-Arrco propose des rendez-vous personnalisés et gratuits pour informer, conseiller et accompagner...*(Lire la suite)*

## Les Cahiers de la Retraite Complémentaire sont en ligne

Découvrez dans ce dernier numéro des Cahiers de la Retraite Complémentaire les grands projets qui mobiliseront les équipes - vous...*(Lire la suite)*

## Avec Mon agenda retraite, toutes vos démarches seront prêtes !

Mon agenda retraite est un service en ligne proposé par l'Assurance retraite ...*(Lire la suite)*

## RETRAITE COMPLEMENTAIRE

### Des nouveautés sur l'application Mon compte retraite

L'application Mon compte retraite vous permet de retrouver les services proposés par l'Agirc-Arrco depuis votre smartphone. En 2023, plus de trois millions d'assurés l'ont téléchargée, soit en un an une progression de près de 66 %. Cette année, on n'attend plus que vous ! En un coup d'œil, vous avez la possibilité de visualiser votre carrière et vos droits à la retraite enregistrés depuis le début de votre activité professionnelle. Vous pouvez aussi télécharger votre relevé de carrière. Toujours sur l'appli, vous obtenez en un clic une estimation du montant de votre retraite à différents âges de départ. Vous avez accès depuis votre smartphone aux informations sur le paiement de l'ensemble de vos retraites et aux attestations fiscales établies par tous vos régimes de retraite. Pour vous permettre de transmettre un document lorsque vous accomplissez une démarche en ligne (du compte retraite ou autre), l'application propose un scanner. Ainsi, vous numérisez correctement et facilement votre justificatif. Cette fonctionnalité gratuite respecte la confidentialité de vos données. Vous vivez votre retraite à l'étranger ? Vous pouvez effectuer vos démarches en utilisant le service « Ma retraite à l'étranger ». L'application mobile propose également un scanner qui vous permet de numériser facilement et en sécurité un justificatif (certificat de vie ou éventuellement une attestation maritale) et de transmettre le document. Cette fonctionnalité respecte la confidentialité de vos données en toute sécurité.

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/les-dernieres-actualites/des-nouveautes-sur-lapplication-mon-compte-retraite/>

### Prenez rendez-vous pour votre entretien retraite

Que l'on soit proche ou non de la retraite, il n'y a pas d'âge pour s'y intéresser. L'Agirc-Arrco propose des rendez-vous personnalisés et gratuits pour informer, conseiller et accompagner l'ensemble des actifs qui cotisent ou ont cotisé au régime complémentaire. Nos conseillers retraite vous accueillent pour faire le point sur votre situation professionnelle et personnelle, en agence ou par téléphone. La prise de rendez-vous permettra à votre conseiller de préparer votre entretien sur la base de votre parcours pour vous apporter des réponses sur les points suivants :

- Vérifier votre carrière et effectuer des mises à jour si nécessaires,
- Mesurer l'impact de votre parcours professionnel et personnel sur votre retraite (aidant familial, parentalité, mariage, chômage partiel, etc.) à travers différentes simulations de vos droits,
- Préparer votre départ à la retraite.

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/les-dernieres-actualites/prenez-rendez-vous-pour-votre-entretien-retraite/>

### Les Cahiers de la Retraite Complémentaire sont en ligne

Découvrez dans ce dernier numéro des Cahiers de la Retraite Complémentaire les grands projets qui mobiliseront les équipes au cours des prochains mois ainsi que de

nombreux autres sujets : le financement de la protection sociale en France, la 5ème édition des Rendez-vous de la prévention, le nouvel outil de branche d'aide à la mobilité professionnelle. Au sommaire de votre numéro :

- Portraits des cotisants et des retraités
- Résultats 2023 : un bilan positif pour les salariés, les retraités et les comptes de la Nation
- L'Agirc-Arrco, investisseur de premier rang dans l'économie française
- Des conseillers certifiés pour une relation client de qualité
- Celia : un nouvel outil de gestion pour les retraités
- L'Agirc-Arrco accélère sur l'accompagnement des assurés et propose 400 000 entretiens en 2024
- Politique habitat : quand l'Agirc-Arrco intervient en complément des acteurs publics
- L'Agirc-Arrco, partenaire de confiance de l'entreprise
- Accompagner, conseiller et écouter pour encore mieux guider
- Un engagement solidaire, aux côtés de nos partenaires

<https://www.agirc-arrco.fr/actualites/les-dernieres-actualites/les-cahiers-de-la-retraite-complementaire-sont-en-ligne/>

### Découvrez notre rapport d'activité KLESIA 2023

Suite à l'Assemblée générale de KLESIA qui s'est tenue le 20 juin 2024, notre rapport d'activité 2023 est désormais disponible. Depuis plusieurs années - et en lien avec son engagement RSE - KLESIA a fait le choix d'un rapport dématérialisé et accessible. Dans cette édition 2023, il présente nos 4 territoires d'engagement.

[https://rapportactivite2023.klesia.fr/Rapport\\_d\\_activite\\_KLESIA\\_2023/#page=1](https://rapportactivite2023.klesia.fr/Rapport_d_activite_KLESIA_2023/#page=1)

## RETRAITE DE BASE

### Avec Mon agenda retraite, toutes vos démarches seront prêtes !

Vous vous posez des questions sur la retraite et ses démarches : quand et comment s'y prendre ? Y a-t-il des services en ligne spécifiques ? Mon agenda retraite est fait pour vous ! Mon agenda retraite est un service en ligne proposé par l'Assurance retraite. Il permet de recevoir, de manière régulière, des informations et conseils personnalisés pour préparer sereinement votre demande de retraite. Mon agenda retraite vous rappelle toutes les étapes clés nécessaires à la préparation de votre demande de retraite. Et le Jour J vous serez fin prêt ! C'est très simple et très rapide, il suffit de vous inscrire en ligne. Une fois inscrit, vous recevrez, par e-mail, des conseils et des informations personnalisés à des étapes clés : 5 ans, 4 ans, 3 ans et demi, 3 ans, 2 ans et demi, 2 ans, 1 an, 10 mois, 6 mois et 5 mois avant votre date de départ à la retraite. Vous êtes proche de la retraite ? Pas de panique ! Vous recevrez tous les conseils nécessaires pour demander votre retraite en ligne. La retraite, ça se prépare et pour être sûr de ne rien oublier quoi de mieux que de s'inscrire à Mon agenda retraite. Comme tous les services en ligne proposés par l'Assurance

retraite, l'inscription à Mon agenda retraite est totalement gratuite.

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/actualites-nationales/actif/2024/demarches-agenda-retraite.html>

## AUTRES ACTUALITES

### Les salariés du privé sont-ils informés des risques liés à leur activité professionnelle et bénéficient-ils de dispositifs de prévention ?

En 2019, 52 % des salariés des établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé sont exposés à au moins six facteurs de pénibilité physique au travail, mais seuls 43 % font état d'une information sur l'ensemble des risques professionnels au cours des douze derniers mois. Les salariés les moins informés travaillent dans les services, plutôt dans de petits établissements et sont plus souvent des femmes. Les jeunes sont plus informés que leurs aînés, les personnels d'encadrement plus que la moyenne des salariés. L'employeur constitue la principale source d'information, devant les instances représentatives du personnel (IRP), le médecin du travail ou les collègues. La majorité des salariés déclare ne pas connaître le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et ne pas avoir bénéficié de formation à la sécurité au cours des douze derniers mois. Elle ne dispose pas de consignes de sécurité effectivement applicables. À taille d'établissement, secteur d'activité, niveau d'exposition et caractéristiques sociodémographiques identiques, les salariés sont un peu plus souvent informés des risques professionnels en présence d'instances représentatives du personnel et bénéficient plus fréquemment de dispositifs de prévention.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/salaries-privs-risques-activite-professionnelle-dispositifs-prevention>

### Un guide pour accompagner les victimes d'accidents du travail et leurs familles

En 2022, 559 812 accidents du travail - dont 789 mortels - ont été recensés, selon les chiffres de l'Assurance maladie et de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole. Les victimes d'accidents du travail, ou leurs proches, ne connaissent pas toujours les différentes démarches qu'ils peuvent effectuer, ni les droits dont ils disposent, alors même que les conséquences d'un accident du travail peuvent être dramatiques. Aussi, dans le cadre du plan de prévention des accidents du travail graves et mortels, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités s'attache à mieux informer les travailleurs et leurs proches et à les accompagner dans le parcours qui suit un accident du travail. Le Guide pour les victimes d'accidents du travail et leurs familles, rédigé par la

Direction générale du travail (DGT) est conçu pour accompagner dans les victimes et leurs proches dans leurs démarches, en vue de faire valoir leurs droits. Composé de 10 fiches, ce guide permet notamment d'identifier les interlocuteurs pouvant être mobilisés, selon la situation (arrêt de travail, inaptitude, démarches judiciaires, démarches à la suite du décès d'un salarié...). Le guide répond aux questions suivantes :

L'accident du travail, qu'est-ce que c'est ?

- Votre arrêt de travail : quelles conséquences sur votre contrat de travail ?
- Comment préparer la reprise du travail ?
- Vous êtes en capacité de reprendre votre poste de travail
- Vous êtes déclaré inapte à votre poste
- Vous êtes licencié pour inaptitude suite à votre accident du travail
- Un membre de votre famille est décédé à la suite d'un accident du travail
- Les acteurs intervenant à la suite d'un accident du travail
- L'intervention du juge pénal
- Obtenir réparation de votre préjudice auprès du tribunal judiciaire

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/un-guide-pour-accompagner-les-victimes-d-accidents-du-travail-et-leurs-familles>

### Nouveau taux de la cotisation d'assurance garantie des salaires (AGS)

L'AGS est une cotisation exclusivement patronale. Tout employeur, qu'il soit un entrepreneur individuel (EI) ou une société, doit payer la cotisation au régime de garantie AGS. Par ailleurs, toutes les activités sont concernées : commerciale, artisanale ou libérale. Elle intervient en cas de redressement, de liquidation judiciaire de l'entreprise ou encore, sous certaines conditions, en procédure de sauvegarde. Elle garantit le paiement des sommes dues aux salariés (salaires, préavis, indemnités de rupture) conformément aux conditions fixées par le Code du travail. Cette cotisation est automatiquement prélevée aux employeurs, dès lors qu'ils déclarent leurs salariés. La cotisation AGS n'est pas due sur les rémunérations qui dépassent 4 fois le plafond de la Sécurité sociale (soit 185 472 €/an en 2024). Son taux évolue au 1<sup>er</sup> juillet 2024, passant de 0,20% à 0,25%. Ce changement s'applique sur les rémunérations qui concernent les périodes d'emploi à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

<https://www.urssaf.fr/accueil/actualites/nouveau-taux-de-la-cotisation-d-ags>

KLESIA est un groupe paritaire de protection sociale à but non lucratif, composé des institutions suivantes :

- KLESIA Agirc Arrco institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 775 661 986, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris,
- CARCEPT, institution de retraite complémentaire régie par le Code de la Sécurité sociale, membre de la fédération Agirc-Arrco, immatriculée sous le numéro SIREN 784 394 652, dont le siège social est situé 4, rue Georges Picquart 75017 Paris